Nations Unies

S/PV.6638



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6638e séance

Mardi 25 octobre 2011, à 15 heures
New York

Présidente :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Afrique du Sud.	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine.	M. Barbalić
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique.	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Agasandyan
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Salam
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/643)

11-56244 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/643)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/643, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladous.

M. Ladsous : Je suis heureux d'être au Conseil aujourd'hui pour lui exposer la situation au Darfour et la mise en œuvre du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général en date du 12 octobre 2011 (S/2011/643). J'aimerais en complément souligner quelques points clefs qui sont en rapport avec le processus de paix ainsi que la situation humanitaire et sécuritaire au Darfour.

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Le chef du Mouvement pour la libération et la justice, Eltigani Seisi, est arrivé au Soudan le 22 octobre, à la fin de la semaine dernière, accompagné du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, Cheikh Ahmad bin Abdullah Al-Mahmoud. Le 23 octobre, M. Seisi a prêté serment en qualité de chef de l'Autorité régionale du Darfour. Il a entamé, le jour suivant, une visite d'une semaine au Darfour, laquelle est en cours. Son arrivée au Soudan – les membres le savent – était attendue en vue d'accélérer la prochaine étape de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, y compris notamment la mise en place des comités et des commissions qui tombent sous la responsabilité de l'Autorité régionale du Darfour, et la confirmation par le président Omar Al-Bachir des candidats du Mouvement pour la libération et la justice à des postes au sein de l'Autorité régionale et d'autres bureaux.

L'intention des parties est de recomposer les institutions établies par le Document de Doha pour la paix au Darfour, dont les opérations ont été suspendues par le Gouvernement suite à une rupture des relations, avec l'Armée de libération du Soudan – faction Minni Minawi – plus tôt cette année. Les parties entendent intégrer ces éléments dans les comités et commissions de l'Autorité régionale du Darfour afin d'éviter les doublons et les chevauchements.

Lors des quatrième et cinquième réunions tenues à El-Fasher les 3 et 17 octobre, la Commission du cessez-le-feu a discuté de la nécessité pour les Forces armées soudanaises et le Mouvement pour la libération et la justice de se soumettre à la vérification des cartes et des informations relatives à la disposition de leurs forces. Un sous-comité, qui comprend des représentants de la MINUAD et du Mouvement pour la libération et la justice, a été formé au cours de la réunion du 3 octobre pour aider le Mouvement pour la libération et la justice dans la représentation graphique, en quelque sorte, de ses forces. Les Forces armées soudanaises ont déjà fourni les informations qui les concernent. On s'attend à ce que le Mouvement pour la libération et la justice fournisse à son tour, lors de la prochaine réunion de la Commission, prévue le 31 octobre, une liste des emplacements de ses forces actuelles, pour permettre ainsi le lancement de la vérification de l'ensemble des forces en présence par la MINUAD.

La MINUAD aide les chefs de la communauté et les organisations de la société civile à élaborer un plan pour disséminer les informations sur le Document de Doha pour la paix au Darfour à travers le Darfour. Il y a eu une série d'engagements réguliers avec les acteurs du Darfour, entre le 3 et le 19 octobre, et la MINUAD a tenu des réunions dans les camps et dans les villes importantes afin d'évaluer les premières impressions que retirent ces acteurs du Document de Doha pour la paix au Darfour. La MINUAD a pu constater un large soutien de principe au Document de la part des personnes déplacées internes, des partis d'opposition

politique, des organisations de la société civile et des autorités locales. La MINUAD a également constaté que nombre d'entre eux regrettent l'absence de soutien au Document de Doha pour la paix au Darfour par le Mouvement pour la justice et l'égalité et les factions Abdul Wahid et Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan, et ils ont reconnu que le succès du Document de Doha pour la paix au Darfour dépendait en grande partie de la bonne volonté du Gouvernement à mettre en application ses dispositions.

Je crois qu'il convient de louer les premiers pas effectués par le Gouvernement et le Mouvement pour la justice et l'égalité en vue de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Mais en même temps, nous devons continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les Soudanais à parvenir sur ce conflit à un accord final et inclusif. Comme en est conscient le Conseil de sécurité, l'ONU et l'Union africaine travaillent avec les parties à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pour la paix au Darfour. Cette feuille de route a pour but de mettre fin aux hostilités et de rendre le processus de paix plus inclusif.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

À la suite de consultations approfondies entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi qu'avec les parties au conflit et les membres de la Commission de suivi de la mise en œuvre, la MINUAD a présenté les principaux éléments de la feuille de route aux partenaires internationaux lors de la quatrième retraite des envoyés spéciaux tenue le 19 octobre à El Geneina. Les éléments saillants sont la nécessité, premièrement, de soutenir la mise en œuvre du Document de Doha; deuxièmement, de poursuivre le dialogue avec les factions irréductibles; et troisièmement, de soutenir par principe le dialogue et les consultations internes entre les communautés du Darfour sur le processus de paix.

Des consultations finales sont nécessaires au sein de l'ONU et de l'Union africaine, ainsi qu'avec les partenaires internationaux, avant de mettre la dernière main à la feuille de route. En outre, des dispositions seront prises pour que les résultats d'un atelier qui se tiendra à Washington les 16 et 17 novembre figurent dans la feuille de route. L'élaboration de l'ensemble de la feuille de route sera achevée d'ici à la fin de l'année.

Lors de la retraite des envoyés spéciaux que j'ai déjà mentionnée, les participants ont examiné les récents événements survenus au Darfour et débattu de la marche à suivre. Cette retraite a donné l'occasion de renforcer la coordination et la participation de la communauté internationale au processus de paix du Darfour. Dans la déclaration finale du 19 octobre, les participants ont notamment salué la signature de l'Accord sur l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour, ils ont pris acte des progrès réalisés vers la mise en œuvre de l'Accord et ont demandé à toutes les parties de mettre fin aux hostilités militaires et de rechercher un règlement négocié du conflit.

La situation en matière de sécurité au Darfour était relativement calme entre le 1er juillet et fin septembre, mais elle s'est par la suite détériorée à El Taweisha, dans le Darfour-Nord, et à Nertiti, dans l'Ouest, en raison de combats sporadiques opposant les forces du Gouvernement et les groupes armés. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général, le 5 octobre, un groupe armé non identifié a attaqué le commissariat de la localité de Nertiti. Une unité de police gouvernementale qui surveillait les locaux a repoussé l'attaque, aucune victime n'a été signalée. À Nertiti également, un groupe armé non identifié a attaqué un poste d'observation des Forces armées du Soudan le 12 octobre. De nouveau, on n'a fait état d'aucune victime. La MINUAD a renforcé les patrouilles dans la zone et a travaillé avec les dirigeants communautaires, les représentants locaux du gouvernement et les responsables des mouvements pour promouvoir la sécurité et la stabilité.

Dans le Darfour-Nord, un groupe armé non identifié a attaqué, le 6 octobre, une unité des Forces armées du Soudan à Kroya Laban, à 25 kilomètres à l'ouest d'El Taweisha; trois soldats des FAS ont péri et neuf personnes ont été blessées, selon les sources des Forces armées du Soudan. Les interlocuteurs locaux ont informé la MINUAD que les Forces armées du Soudan ont ensuite attaqué Kroya Laban et des villages voisins à Ushandumah, le 9 octobre. Le 11 octobre, au camp pour personnes déplacées de Neem, à 60 km au sud d'El Taweisha, une patrouille de vérification de la MINUAD a rencontré environ 80 familles qui venaient d'être déplacées de Kroya Laban et d'Ushandumah. En collaboration avec les organisations humanitaires, la Mission s'assure que ces personnes bénéficient de l'aide nécessaire.

Comme je l'ai mentionné, concernant les récentes attaques auxquelles ont été mêlées des patrouilles de la MINUAD, le 30 septembre, alors qu'une patrouille de la MINUAD passait devant une position des Forces armées du Soudan à Foro Baranga, dans le Darfour-Ouest, un homme en civil a couru vers le convoi, a

grimpé sur un blindé de la MINUAD et a essayé d'y pénétrer par la trappe du dessus. L'homme a été poursuivi par les Forces armées du Soudan qui l'ont abattu de plusieurs coups de feu. Environ 40 soldats des Forces armées du Soudan ont ensuite entouré le convoi et ont saisi le corps. Je tiens à souligner que la MINUAD prend de tels incidents très au sérieux, et une enquête est en cours, notamment pour savoir si les membres de la patrouille ont suivi la marche à suivre et les procédures appropriées. Le cas de la personne responsable est actuellement examiné. Les spécialistes des droits de l'homme de la MINUAD assurent également le suivi auprès des autorités des Forces armées du Soudan afin d'enquêter sur les circonstances qui ont conduit les soldats gouvernementaux à poursuivre la victime.

Comme je l'ai signalé au Conseil le 11 octobre, pendant un exposé à Abyei, une patrouille de la MINUAD a été victime d'une embuscade tendue par des hommes armés non identifiés près du camp de Zam Zam, le 10 octobre. Il est tragique d'apprendre que trois soldats de la paix ont été tués, et six, blessés. L'un des attaquants a également été tué dans l'échange de coups de feu qui a suivi. Une enquête de la MINUAD sur l'incident est en cours. L'objectif de l'enquête sera d'établir, entre autres, l'origine de l'attaque et les mesures que peut prendre la MINUAD afin de prévenir de telles attaques et d'améliorer sa riposte.

Conformément à la résolution 2003 (2011), et en vue d'améliorer l'efficacité des opérations de la Mission, le Secrétaire général envisage d'entreprendre un examen des agents en tenue de la MINUAD. Cet examen sera mené par le Département des opérations de maintien de la paix au nom du Secrétaire général, en coopération avec l'Union africaine, la MINUAD et les départements du Secrétariat compétents. Nous avons l'intention de mener un examen complet des ressources de la mission destinées à l'exécution du mandat, en nous concentrant particulièrement, comme je le disais, sur les agents en tenue. Le Secrétaire général espère être en mesure de présenter des recommandations préliminaires au Conseil de sécurité au premier trimestre de l'année prochaine.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que même si d'importants progrès ont été réalisés dans le processus de paix, il faut faire davantage pour arriver à un règlement complet du conflit. À cet égard, il sera crucial que les parties signataires soutiennent davantage le Document de Doha en s'efforçant de faire en sorte que les dividendes de la paix atteignent la population du Darfour. Par conséquent, je demande aux parties d'appliquer fidèlement le Document de Doha pour la paix au Darfour en temps voulu. J'exhorte également les partenaires internationaux à appuyer les efforts consentis par les parties à cet égard.

Un règlement complet du conflit suppose également que le Gouvernement et les mouvements irréductibles conviennent de cesser les hostilités et d'engager un dialogue. Les effets d'affrontement comme ceux de Nertiti et d'El Taweisha montrent que les difficultés en matière de secours humanitaire et de protection persisteront tant que les Forces armées du Soudan et les groupes armés s'opposent militairement. Je demande aux parties qui ne l'ont pas encore fait de cesser les hostilités et d'entamer des négociations de paix immédiatement et sans conditions préalables.

De plus, les soldats de la paix de la MINUAD et les travailleurs humanitaires continuent de faire face à de graves risques au Darfour. Bien entendu, je condamne catégoriquement les responsables de la lâche attaque commise contre les soldats de la paix à Zam Zam. Je demande au Gouvernement de procéder à une enquête en bonne et due forme sur l'incident et de faire tout le possible pour traduire les responsables en justice. Je demande aussi au Gouvernement de mener une enquête approfondie sur la fusillade du 30 septembre à Foro Baranga.

Le soutien que le Conseil continue d'apporter demeure essentiel pour permettre à la MINUAD d'améliorer la situation sécuritaire au Darfour, de soutenir l'acheminement d'aide et de faire progresser le processus de paix. En dépit des difficultés, les femmes et hommes dévoués de la MINUAD contribuent à créer un environnement plus sûr pour les civils, des opérations humanitaires moins dangereuses et un processus de paix plus inclusif dans des circonstances qui demeurent très difficiles et éprouvantes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais vous renouveler nos félicitations, Madame la Présidente, alors que vous vous apprêter à terminer la présidence du Conseil de sécurité de ce mois-ci après avoir préparé un

programme chargé de questions importantes relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au nom du Gouvernement et du peuple soudanais, je présente mes condoléances aux peuples et aux Gouvernements rwandais et sénégalais pour les trois soldats qui ont été tués dans l'attaque menée par la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan contre un convoi de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), près du camp de Zam Zam, pour tenter d'étouffer l'élan positif et l'appui considérable dont bénéficie le Document de Doha pour la paix au Darfour.

Je voudrais aussi remercier M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé sur la situation au Darfour.

Il est encourageant de voir que les délibérations d'aujourd'hui sur le rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2011/643) ont lieu seulement deux jours après la nomination de M. Eltigani Seisi, chef du Mouvement pour la libération et la justice, qui a signé le document de Doha en tant que chef de l'Autorité régionale pour le Darfour. Auparavant, Al Haj Adam Youssef, dirigeant remarquable et fils du Darfour, a été nommé deuxième Vice-Président de la République du Soudan.

Le Document de Doha pour la paix au Darfour, signé le 14 juillet dernier, n'était pas qu'un accord de paix classique. Il est, au contraire, le reflet d'une vision intégrée qui cherche à répondre à toutes les demandes et à toutes les aspirations des Darfouriens. Les membres du Conseil ont tous suivi la très forte participation de l'ensemble des segments de la société darfourienne à la conférence des parties prenantes tenue à Doha en rapport avec ce document, sans compter la participation des chefs tribaux, symboles de l'administration civile, de la société civile, des associations de jeunesse et des femmes.

Immédiatement après la signature de ce document, nous avons commencé avec détermination à mettre en œuvre sa première phase en allouant la somme annuelle de 2 milliards de dollars à des projets de relèvement, de développement et de reconstruction, y compris la remise en état de villages afin de faciliter, dans un premier temps, les rapatriements volontaires et la stabilité des personnes déplacées.

Contrairement à ce qui s'était passé auparavant, les autorités provisoires darfouriennes auront désormais leur lieu de rencontres au Darfour et non pas à Khartoum. Conformément aux dispositions de l'Accord, les autorités exercent un vaste mandat leur permettant de répondre aux besoins et aux demandes de leur peuple, qui est cher au peuple du Soudan.

Bien que tous les citoyens du Darfour aient pleinement opté pour la paix et aient accepté le Document de Doha pour la paix, la paix continue néanmoins d'avoir des ennemis parmi ceux qui cherchent à tirer profit de la situation de la population du Darfour.

Bien que le Document de Doha ait traité en profondeur des causes profondes du conflit, comme l'indique le deuxième paragraphe du rapport (S/2011/643) dont le Conseil est saisi, certains des dirigeants des différents mouvements ont refusé d'adhérer à la marche vers la paix et ont forgé des alliances douteuses avec des parties qui n'ont absolument rien à voir avec la question du Darfour, déclarant que leur seule option était de mener des actions militaires afin de renverser le Gouvernement. Cela montre que le Gouvernement cherche davantage à réaliser la paix et la stabilité et à répondre aux demandes des Darfouriens, et non pas de ces mouvements qui se sont auto-déclarés gardiens des Darfouriens, sans y avoir aucun droit et sans même que des élections légitimes et démocratiques aient été tenues dans la région.

Et pourtant, malgré tout ceci, le Document de Doha n'a pas claqué la porte au nez de ces mouvements, les enjoignant au contraire à monter dans le train de la paix et à signer l'Accord. Au lieu de mettre à profit les délais qui leur étaient accordés pour s'embarquer dans le train de la paix, ces mouvements ont forgé des alliances avec les partis interdits de la faction nord du Mouvement populaire de libération du Soudan. À Kaoda, dans le Kordofan méridional, ils ont signé un accord dans lequel ils promettaient de renverser le Gouvernement par une opération militaire. Cela constitue déjà une menace dangereuse pour le Gouvernement frère du Soudan du Sud car les mouvements rebelles au Darfour tentent de saper la paix, la stabilité et la sécurité si nécessaires à l'État frère du Soudan du Sud. Nous avons bien peur que cela n'affaiblisse un État dont nous souhaitons tous le succès.

Telle a été la réponse des mouvements rebelles au Document de Doha pour la paix au Darfour. Nous espérons donc que le Conseil prendra les mesures appropriées à l'encontre de ceux qui entravent

l'instauration de la paix et de la stabilité, surtout que la résolution du Conseil soulignait sa détermination à prendre de telles mesures.

Pour ce qui est du rôle important joué par la MINUAD au Darfour, ma délégation réitère sa ferme volonté de coopérer avec la Mission et de faciliter sa tâche dans le cadre de son mandat, conformément à la résolution par laquelle elle a été mise en place.

En même temps, nous devons rappeler la nécessité d'assurer la coordination entre la Mission et les autorités provinciales au Darfour quant au moment et à la façon de gérer la sécurité et les questions logistiques et administratives afin d'éviter la possibilité que se produisent des incidents aussi regrettables que celui survenu au camp de Zam Zam, dont ont été victimes trois ou quatre membres du personnel de maintien de la paix. Cet incident a été le fait de la faction rebelle dirigée par Minni Arko Minawi, et il ne se serait jamais produit s'il y avait eu coordination avec la Mission dans le cadre de l'accord conclu de ne pas procéder à des patrouilles de nuit et d'avertir les autorités compétentes.

Le rapport dont le Conseil est saisi indique clairement au paragraphe 20, dans la partie intitulée « Situation sur le plan de la sécurité », que les affrontements directs entre forces gouvernementales et factions armées ont été moins nombreux. De temps à autre, des groupes armés résiduels commettent des violations, se livrent à des pillages et à des vols, et nos forces armées sont contraintes d'intervenir pour imposer l'état de droit et protéger les civils.

S'agissant de la teneur du rapport, notamment les allégations selon lesquelles nous entravons l'acheminement de l'assistance humanitaire dans certaines régions, nous voudrions clarifier certains éléments importants à l'intention du Conseil.

Certains membres du personnel d'organisations humanitaires se rendent parfois directement sur le lieu où ils comptent travailler sans obtenir auparavant les permis de travail internes. Lorsqu'ils arrivent à destination, on leur réclame ces permis. Les responsables de la sécurité et de la police n'ont alors d'autre choix que de les renvoyer se munir du permis en question. Il ne faut pas voir là une tentative d'entraver les déplacements du personnel humanitaire. Il s'agit là plutôt d'une faute due à ce même personnel. Un comité de haut-niveau composé de représentants du Gouvernement, de l'ONU et d'organisations humanitaires est le mécanisme chargé de garantir la fourniture de l'aide humanitaire et d'éliminer les obstacles en la matière.

En outre, de temps en temps, il est procédé à une évaluation des conditions de sécurité, auquel cas le personnel de l'ONU et le personnel humanitaire ont pour instructions de ne pas se rendre dans une zone donnée. C'est avant tout pour garantir leur sécurité et prévenir les enlèvements, comme il y en a eu dans le passé. Ces mesures ont été mises en place pour répondre à une préoccupation de mon gouvernement, ce qui est louable.

S'agissant des visas d'entrée délivrés au personnel des missions, le Département des opérations de maintien de la paix n'est pas sans savoir qu'au cours des dernières semaines, nous lui avons demandé à plusieurs reprises de nous communiquer une liste des personnes ayant besoin d'un visa. Nous attendons toujours cette liste.

Je passe maintenant à une question importante en ce qui concerne les visas. En consultation avec les dirigeants de la MINUAD, nous avons décidé de recruter en priorité du personnel de police arabophone. Il existe un véritable problème de communication entre la police de la mission et les habitants du Darfour. Le Médiateur en chef conjoint, Ibrahim Gambari, a accompli quelques progrès à cet égard dans le cadre du processus de renouvellement périodique des unités de police constituées. Le Conseil convient qu'il est nécessaire de disposer d'un personnel de police arabophone dans une société qui parle l'arabe avec laquelle il est essentiel de communiquer et à qui il faut fournir des services.

Pour terminer, maintenant que la mise en œuvre pratique du Document de Doha pour la paix a débuté, nous espérons que la MINUAD accordera davantage d'attention aux autres aspects de son mandat relatifs au développement et à la réconciliation en vue d'appliquer les dispositions du Document.

La rencontre sur le Darfour organisée les 19 et 20 octobre à El Geneina, capitale du Darfour-Ouest, entre des dirigeants de la mission ressortissants de divers pays membres du Conseil et le Gouvernement soudanais montre dans quelle mesure la paix et la stabilité ont pris racine au Darfour-Ouest. La participation de mon gouvernement à cette rencontre illustre sa volonté de coopérer afin de balayer les derniers vestiges du conflit.

Les initiatives de développement dont nous espérons qu'elles seront mises en œuvre au cours de la période à venir grâce aux contributions de la communauté internationale – en particulier les donateurs, les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies – en vue d'appuyer la mise en œuvre du Document de Doha permettront aux citoyens Darfouriens d'instaurer la stabilité et de vivre une vie normale.

Enfin, je souhaite plein succès au Secrétaire général adjoint Ladsous, qui se rendra prochainement au Soudan pour examiner avec de hauts dirigeants soudanais tous les aspects de la situation au Darfour et les tâches de la MINUAD.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 45.